

**NOTES SUR LE COMMERCE  
D'UN NÉGOCIANT GRASSOIS DE  
1742 À 1753**

**Arnaud Chenu**

La sous-série 1 E 15 des archives départementales des Alpes-Maritimes contient les papiers personnels de Charles Luce. Ce négociant grassois, d'abord installé à Marseille, s'associa à Charles Roman à Livourne de 1743 à 1748<sup>1</sup>, puis monta à Marseille avec Gaspard Rebolou une société en commandite prévue pour durer de 1749 à 1754<sup>1</sup>.

Afin de donner un bref aperçu des affaires maritimes de Luce, nous avons utilisé la liasse 1E 15 36<sup>2</sup> qui conserve les connaissements des navires utilisés par le négociant. L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert mentionne que "les connaissements doivent être signés par le maître ou l'écrivain du vaisseau, faire mention de la qualité des marchandises, de leur destination, du prix convenu pour le port ou fret, etc. Chaque connaissement doit être triple, l'un pour le marchand qui fait le chargement, l'autre pour celui à qui les marchandises sont destinées, le troisième pour le maître ou capitaine"<sup>3</sup>. 48 actes différents permettent de connaître les circuits commerciaux employés par Charles Luce et les marchandises achetées ou vendues.

Les documents de la liasse 1E 15 36 citent tous Marseille comme le port de départ ou d'arrivée du fret. Le port de Marseille détient en effet le quasi-monopole du commerce français dans le Levant. Considéré comme une "ville étrangère" hors des frontières douanières du royaume, il bénéficie d'une franchise et de l'exemption du droit de 20 % perçu à l'entrée des autres ports de France, ce qui explique son rôle important<sup>4</sup>.

Nous pouvons distinguer cinq types de ports en liaison avec Marseille fréquentés par les bâtiments affrétés par Luce :

- les ports de Cannes, Antibes et Menton.
- Livourne.
- les autres ports italiens.
- les ports du Levant : Saïda, Salonique et Alexandrie.
- un port des Antilles : Saint Pierre de la Martinique.

### • Le cabotage avec Cannes, Antibes et Menton

Le cabotage avec les ports de Cannes, Antibes et Menton occupe une place importante des affaires de négociant, que montre le nombre de 15 connaissements différents.

Cannes est le port de transit des productions industrielles de Grasse<sup>5</sup>, la tannerie et la parfumerie, dont les produits sont achetés par Charles Luce. On peut voir "douze estagnons remplis d'eau de fleur d'oranger"<sup>6</sup>, "huit balles basanes"<sup>7</sup> et "cinq balles contenant ensemble quatre cents paires de souliers ordinaires destinées à passer aux îles françaises de l'Amérique"<sup>8</sup>. On remarque également l'achat de "huit dames-jeannes remplies d'huile d'olive"<sup>9</sup>, peut être destinées à l'industrie savonnaire de Marseille. Mais c'est surtout du papier

---

<sup>1</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 E 15 1, fonds Charles Luce : constitution et liquidation de diverses sociétés commerciales, 1743-1750

<sup>2</sup> Archives départementales des Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, fonds Charles Luce : connaissements, 1742-1753

<sup>3</sup> article "Connoissement", in Diderot et d'Alembert (sous la direction de), *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Genève, Neufchâtel, 1778

<sup>4</sup> Deveze Michel, *L'Europe et le monde à la fin du XVIIIème siècle*, Paris, Albin Michel, 1970, pp 71-73

<sup>5</sup> Raybaud Chantal, *Cannes, un siècle de tradition maritime*, Nice, Serre, 1987

<sup>6</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 11 juin 1750

<sup>7</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 13 novembre 1742

<sup>8</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 5 mai 1749

<sup>9</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 23 septembre 1750

que Luce fait venir de Cannes, cette marchandise étant présente dans sept connaissements différents.

Un document mentionne les ventes de Luce à Cannes. Il s'agit de "trois sacs contenant deux charges d'orge"<sup>10</sup> et d'"une balle de morue"<sup>10</sup>, poisson pêché au large de Terre-Neuve.

Le trafic entre Marseille et le port de Cannes nous montre le rôle important du cabotage dans le commerce maritime. On a pu voir l'achat de produits destinés aux Antilles. Le cabotage a aussi une fonction de diffusion de produits d'Outre-mer, tel que la morue expédiée à Cannes par le négociant.

### • Livourne

Étudions à présent les affaires de Charles Luce concernant Livourne, présentes dans huit connaissements différents.

Ce port bénéficia de la politique des grands ducs de Toscane qui adoptèrent une série de mesures afin d'en favoriser le commerce : franchises accordées en 1675 et confirmées en 1737, signatures de Capitulations (traités commerciaux avec l'Empire Ottoman) en 1668 et 1747 dues à la neutralité dans les conflits méditerranéens, politique de tolérance religieuse qui entraîne l'installation de négociants juifs, grecs et arméniens actifs dans le commerce du Levant. Cette cité devint ainsi l'entrepôt de la Méditerranée, le port d'escale des navires anglais et hollandais, la base de nombreux commerçants français<sup>11</sup> dont Luce de 1743 à 1748<sup>12</sup>.

Certains achats du négociant montrent la fonction tenue par Livourne de plaque tournante des productions du Levant. Deux connaissements citent le chargement vers Marseille de balles de laine de Morée<sup>13</sup>. Nous trouvons également dans un acte la mention d'une boîte de thé<sup>14</sup>, produit cultivé en Extrême Orient qui a dû transiter par la Mer Rouge et la Méditerranée.

Livourne est aussi le lieu d'exportation des productions Toscane, dont la soie : nous pouvons voir parmi les marchandises embarquées "une veste droguet en soie brodée"<sup>15</sup> et un "gros de tour de Florence" (étoffe de soie)<sup>16</sup>. Enfin Luce, installé à Livourne, envoie vers Marseille 76 parapluies<sup>17</sup>.

### • Les autres ports italiens

Charles Luce commerce aussi avec d'autres ports italiens. On trouve dans deux documents les importations de Luce qui fait venir de Naples des "dattes ou raisins secs de Calabre"<sup>18</sup> et de Licata du blé dur de Sicile<sup>19</sup>.

Deux connaissements mentionnent des chargements effectués à Marseille par notre négociant. Le premier concerne un envoi vers Civitavecchia de "sept balles peau de mouton en basane"<sup>20</sup>. Le second est plus intéressant. En effet Charles Luce réexporte vers Palerme

<sup>10</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 26 novembre 1742

<sup>11</sup> Deveze Michel, op. cit, pp 65-66

<sup>12</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 1, fond Charles Luce, constitution et liquidation de diverses sociétés commerciales, 1743-1750

<sup>13</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 22 novembre 1749

<sup>14</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 31 décembre 1749

<sup>15</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 11 avril 1750

<sup>16</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 9 juin 1742

<sup>17</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 9 juin 1742 et du 23 octobre 1743

<sup>18</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 18 octobre 1743

<sup>19</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 13 septembre 1749

<sup>20</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 22 décembre 1742

"deux barriques un ballot de cire de Smyrne"<sup>21</sup> importés du Levant, des produits d'Extrême-Orient ("un baril de noix de muscade"<sup>21</sup> et "un baril de girofle")<sup>21</sup>, et "douze barriques de sucre"<sup>21</sup> provenant d'Amérique.

On peut voir dans ce dernier document une situation analogue à celle rencontrée à Cannes, le commerçant diffusant à Palerme les productions du Levant et de l'Outre-mer.

### • Le commerce du Levant

C'est avec les ports du Levant que Luce commerce le plus. En effet, sur 48 connaissements, 20 concernent des ports de Méditerranée orientale en liaison avec Marseille : Saïda, Salonique et Alexandrie.

Deux connaissements proviennent de Saïda ("Seyde"). Ce sont des matières premières pour l'industrie textile que Luce fait importer de ce port : "sept balles de coton en laine d'Acre"<sup>22</sup>, "trois balles de fil fin bazar"<sup>23</sup> et "une balle de fil fin Jérusalem"<sup>23</sup>. Ces achats de matières premières par les marchands occidentaux caractérisent l'économie du Levant. C'est un signe de la périphérisation de l'Empire Ottoman.

Salonique est un port grec actif qui draine les productions des Balkans et de la Mer Noire<sup>24</sup>, avec lequel commerce Charles Luce.

Sept connaissements concernent le trafic de Salonique vers Marseille. Excepté les "vingt balles de cabans"<sup>25</sup>, les "sept balles contenant cinquante capotins et cinquante sautenbarques"<sup>25</sup>, et 198 sequins<sup>26</sup>, ce sont des matières premières qui sont importées par le négociant. Il s'agit surtout de produits textiles : deux documents mentionnent le chargement de 10 "balles d'étoffe de soie"<sup>27</sup> et trois connaissements citent l'embarquement de 31 "balles de coton"<sup>28</sup>, le coton étant la grande production de Macédoine et de Thessalie<sup>24</sup>. On trouve aussi dans deux documents l'envoi de 4 "balles de cire"<sup>29</sup>.

Un connaissement mentionne des exportations de Luce vers Salonique : "vingt quatre ballots de draps Londres larges"<sup>30</sup> et "six ballots de draps Londrins"<sup>30</sup>, c'est-à-dire des produits textiles manufacturés.

Cet exemple permet de percevoir les flux commerciaux entre l'Empire Ottoman et les Occidentaux. Les marchands européens achètent dans le Levant des matières premières réexportées sous la forme de produits manufacturés à haute valeur ajoutée, signe du déclin de l'artisanat ottoman face à une industrie européenne dynamique.

La présence de 10 connaissements qui concernent Alexandrie montre que ce port est une place importante du commerce de Charles Luce. Malgré l'ouverture vers 1630 de la route du Cap de Bonne-Espérance et la concurrence du café des Antilles, le port égyptien reste le centre de transit des épices d'Extrême-Orient et du café de Moka<sup>31</sup>, ce que montrent les achats du négociant.

---

<sup>21</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 4 août 1749

<sup>22</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 2 septembre 1751

<sup>23</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 27 janvier 1752

<sup>24</sup> Veinstein Gilles, "Les provinces balkaniques (1606-1774)", in Mantran Robert (sous la direction de) *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989, pp 334-336

<sup>25</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 6 février 1750

<sup>26</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 3 mars 1742

<sup>27</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 6 février 1750 et du 6 mars 1751

<sup>28</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 18 janvier 1751, du 3 avril 1751 et du 14 mai 1751

<sup>29</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 18 juillet 1750 et du 18 janvier 1751

<sup>30</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 12 décembre 1749

<sup>31</sup> Braudel Fernand, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, tome 3, *le temps du monde*, Paris, Armand Colin, 1979, pp 599-602

En effet, tous les connaissements en provenance d'Alexandrie mentionnent des "balles de café", 17 balles au total. "Douze balles de safran"<sup>32</sup> et 18 "casars d'encens"<sup>33</sup> sont aussi expédiés vers Marseille.

Bien que le déclin de l'économie ottomane évoqué ci-dessus soit certain, on voit donc le maintien et le dynamisme des circuits commerciaux de l'Empire.

#### • Le commerce avec les Antilles

Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'essor du commerce des Antilles dont les cultures, café, coton et sucre, sont en expansion.

Un connaissement mentionne que Luce importe de Saint Pierre de la Martinique "deux quarts de café pesant ensemble trois cent quarante et une livre"<sup>34</sup>. On remarque que le navire employé, le "Saint Baptiste de Marseille", est un vaisseau, bâtiment utilisé pour le commerce outre-mer.

Le négociant exporte aussi des marchandises vers les îles : nous rappelons que Luce fit venir de Cannes "quatre cents paires de souliers ordinaires destinées à passer aux îles françaises de l'Amérique"<sup>35</sup>.

Cet exposé des affaires maritimes de Charles Luce nous a permis de percevoir les structures du commerce en Méditerranée. On a pu voir le rôle du cabotage, la fonction de plaque tournante de Livourne, les flux commerciaux entre le Levant et l'Occident, les importations vers Marseille de produits d'Amérique.

L'emploi de ces différentes routes maritimes montre que Luce maîtrise parfaitement les circuits méditerranéens. La variété des voies employées, la circulation de diverses productions et la diffusion de marchandises par le cabotage sont les signes du dynamisme du négociant grassois.

---

<sup>32</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissement du 30 septembre 1750

<sup>33</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 21 avril 1750, du 30 septembre 1750 et du 27 août 1751

<sup>34</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 24 avril 1751

<sup>35</sup> A.D. Alpes-Maritimes, 1 E 15 36, connaissements du 5 mai 1749